

COMpte Rendu Sommaire
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 18 h 05 .

PRÉSENTS :

Pierre GARZON ; Anne-Gaëlle LEYDIER ; Gilbert CHASTAGNAC ; Nathalie GANDAIS ; Alain WEBER ; Julie LAMBILLIOTTE ; Christophe ACHOURI ; Rakia ABDOURAHAMANE ; Mostefa SOFI ; Sylvie MANTION ; Gilles LAFON ; Guillaume BULCOURT ; Bianca BRIENZA ; Ahcène SAADI ; Carel ASSOGBA ; Valérie MORIN ; Maritza MUNOZ ; Philippe MEYNE ; Thierry DUBOC ; Maxime PLUSQUELLEC ; Mohand OUAHRANI ; Cathy MOROT ; Malika KACIMI ; Mariama BELLIN ANDRE ; Kévin PARRA RAMIREZ ; Nadia REKRIS ; Alain LIPIETZ ; Sophie TAILLE-POLIAN ; Özer ÖZTORUN ; Antonin COIS ; Marie-France ETTORI ; Mahrouf BOUNEGTA ; Christelle ESCLANGON ; Mamadou TOUNKARA ; Valérie ARLE-FERVEL ; Aducinda DA SILVA.

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mamilla KADRI ; Guillaume DU SOUICH ; Dalila BAKOUR ; Nadine PASQUET ; Fadma OUCHARD.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : néant

André MIMRAN ; Nadine ALEXANDRE ; Marc BADEL ; David RAMOS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame Bianca BRIENZA a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Ordre du jour

Ordre du jour	1
1. RAPPORT N° 1-10-05-22-1-1256 : Temps de Travail	5
2. RAPPORT N° 2-10-05-22-2-1398: NPNRU LEBON-LAMARTINE : Approbation du Protocole de relogement pour les opérations aux 3-5 et 9-11 rue Lamartine	11
3. RAPPORT N° 3-10-05-22-2-1338: Approbation de la convention d'objectifs avec l'agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL94) et attribution d'une subvention pour l'année 2022	12
4. RAPPORT N° 4-10-05-22-2-1342 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par VALDEVY auprès d'ARKEA banque entreprises et institutionnels -en vue de travaux de renouvellement de composants clans divers groupes du patrimoine de VALDEVY, et approbation de la convention afférente	14
5. RAPPORT N° 5-10-05-22-2-1337 : Accord pour le versement d'une subvention au logement très social au bailleur Valophis pour l'opération située au 108-112 rue Jean Jaurès	15
6. RAPPORT N° 6-10-05-22-2-1393 : Adoption du régime d'autorisation et de déclaration du permis de louer	20
7. RAPPORT N° 7-10-05-22-3-1325: Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif, relatives à la « Prestation de Service Unique, bonus "mixité sociale", bonus "inclusion handicap" et bonus Territoire CTG Établissements d'accueil Jeunes Enfants 0-4 ans — Structures municipales (Robert Lebon-Paul Vaillant-Couturier-Guipons-Lucie Aubrac-Mini crèche des Hautes-Bruyères-Multi-accueil Nelson Mandela et halte-garderie des Esselières).	22
8. RAPPORT N° 8-10-05-22-3-1324 : Convention d'objectifs> et de financement N° 2022-140757, relative à la « Prestation de Service Unique » du Lieu d'Accueil Enfants Parents entre la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif pour les années 2022 à 2025.	22
9. RAPPORT N° 9-10-05-22-3-1323 : Conventions d'objectifs et de financement N° 202100451 - Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance crèche des Guipons. Notification de subvention pour 12 000 €.	23
10. RAPPORT N° 10-10-05-22-3-1365: Conventions d'objectifs et de financement n°202100044 entre la Caisse d'allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif, relative à la réalisation et au suivi des projets du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP), destinés à soutenir les parents clans leur rôle et faciliter les relations parents-enfants en favorisant l'implication parentale.	23
11. RAPPORT N° 11-10-05-22-2-1390 : Avis sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI)	23
12. RAPPORT N° 12-10-05-22-3-1402 : Adhésion à l'association VVL Vacances Voyages Loisirs	23
13. RAPPORT N° 13-10-05-22-3-1389 : Convention de formation professionnelle - BAFA	24
14. RAPPORT N° 14-10-05-22-3-1307: Convention d'occupation temporaire entre BATIGERE et VILLEJUIF	25
15. RAPPORT N° 15-10-05-22-3-1376: Dénomination de la maison des arts martiaux : Lucie DECOSSE	25
16. RAPPORT N° 16-10-05-22-4-1404 : Appel à projets dans le cadre de Villejuif Respire	26
17. RAPPORT N° 17-10-05-22-2-1176: Dénomination de la sente piétonne traversante de l'opération "Coteau en Commun" et renommage du sentier Émile Zola	27
18. RAPPORT N° 18-10-05-22-4-1375: Subvention à l'association Villejuifois Solidaires pour la poursuite des activités de l'Épicerie solidaire	27
19. RAPPORT N° 19-10-05-22-4-1372 : Convention de partenariat en cardiologie entre le centre municipal de santé Pierre Rouquès et le GHU AP.-HP. Université Paris-Saclay	28
20. RAPPORT N° 20-10-05-22-4-1374: Convention (le partenariat d'activités partagées entre le centre municipal de santé Pierre Rouquès et le GHU AP.-HP. Université PARIS-SACLAY	29
21. RAPPORT N° 21-10-05-22-4-1357: Convention d'organisation et de fonctionnement du SAMI (service d'accueil médical initial) entre la ville de Villejuif et l'amicale des médecins (le ville (le Villejuif 29	29

22.	RAPPORT N° 22-10-05-22-2-1401 : Approbation d'une convention de mise à disposition de données sur l'occasion du parc social entre le bailleur BATIGERE et la Ville	29
23.	RAPPORT N° 23-10-05-22-2-1377 : Adoption de la Charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires	30
24.	RAPPORT N° 24-10-05-22-1-1391 : Candidature du tiers-lieu au dispositif Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique et du programme innover dans la Ville	31
25.	RAPPORT N° 25-10-05-22-2-1381 : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "inventaires écologiques métropolitains"	31
26.	RAPPORT N° 26-10-05-22-1-1380: Partenariat avec la société FLUOW pour le projet "Ma semaine à Véligo"	32
27.	RAPPORT N° 27-10-05-22-1-1395 : Création du Comité Social Territorial	33
28.	RAPPORT N° 4-1415 : Élections professionnelles 2020 : Vote électronique	33
29.	RAPPORT N° 28-10-05-22-1-1407 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil de la vie sociale (le la Maison d'accueil spécialisée (MAS) des Hautes Bruyères	33
30.	RAPPORT N° 29-10-05-22-1416 : Subvention association Camp des loups	34

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 18 heures 10.

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et tous. Avant d'ouvrir ce Conseil municipal, je souhaite vous informer sur quelques modifications qui concernent notre assemblée. Au sein de l'opposition, plusieurs démissions se sont succédé au cours des derniers mois. À ce jour, nous ne sommes malheureusement pas au complet. Monsieur RAMOS a été élu après la démission de monsieur LE BOHELLEC, et il n'a toujours pas signalé sa disponibilité pour venir siéger au sein de ce Conseil (malgré nos multiples relances). Pourtant, il commente très activement la vie publique de Villejuif sur les réseaux sociaux. Nous l'invitons donc à se manifester, et à assumer ses responsabilités à l'égard des Villejuifois qui l'ont élu. La participation à ce Conseil relève du respect que nous devons à l'égard de cette instance, mais aussi à celui des électeurs qui nous confient des mandats.

Je réitère donc ma demande à l'attention de monsieur RAMOS pour qu'il vienne siéger parmi nous. Le cas échéant, je l'invite à indiquer qu'il renonce à son mandat. Je rappelle notamment qu'aujourd'hui, monsieur RAMOS n'est pas démissionnaire. Par conséquent, la personne suivante n'est pas en mesure de rejoindre ce Conseil municipal. Par ailleurs, madame CASEL devait être remplacée par madame ALEXANDRE. Or, celle-ci a indiqué qu'elle ne souhaitait pas siéger. Elle a donc démissionné de son mandat de conseillère municipale. Dans la mesure où nous avons été informés très récemment, nous n'avons pas eu le temps d'organiser son remplacement pour cette séance. Bien entendu, ce point sera traité rapidement. Enfin, madame REKRIS a rejoint le groupe « Villejuif écologie ». Par conséquent, elle siègera dorénavant au sein du groupe présidé par madame GANDAIS.

Monsieur le maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Le secrétariat de séance sera assuré par madame BRIENZA.

Vous avez sur table la lettre de Lucie DECOSSE autorisant la dénomination de la maison des arts martiaux. Vous avez également la présentation relative au versement d'une subvention au bailleur très social VALOPHIS pour l'opération située au 108-112 rue Jean Jaurès, il s'agit d'une erreur matérielle dans la présentation du projet. Vous avez la convention avec l'AP-HP concernant les activités de cardiologie, dont le montant final a été arrêté à 7.022€, et non 7.000€ comme annoncé. Vous trouverez également la charte pour l'utilisation des outils informatiques de la Ville, qu'il vous faut signer et retourner au service juridique. Nous n'avons pas de modification de l'ordre du jour, mais nous allons commencer par l'examen du compte-rendu du 14 février. Par ailleurs, les décisions du Maire suite à une erreur de notre part non pas été envoyées pour les commissions aux élu.es.

Compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le maire invite les membres du Conseil municipal à partager leurs remarques. En l'absence de remarques ou commentaires, il propose de procéder à l'approbation.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Madame ESCLANGON

Nous n'avions pas les décisions dans l'envoi. J'aimerais en premier lieu revenir sur la décision numéro 38, qui porte sur le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de trois courts de tennis. Lors du Conseil municipal du 14 février, il nous a été assuré que les délais seraient tenus pour le mois de septembre. Dans la mesure où cette consultation vient seulement d'être engagée, nous ne sommes pas certains que ce pourra être le cas. Par conséquent, êtes-vous toujours en mesure de garantir ce délai ?

Ma remarque suivante concerne la décision numéro 43, relative au montant prévu pour les deux cours dégenrées. Le montant indiqué s'élève à 583 333 €, alors qu'il était de 450 000 € dans le budget prévisionnel précédemment voté. J'aimerais savoir ce qui justifie cet écart de 143 000 €. Je souhaite également revenir sur la décision numéro 50, portant sur la consultation de l'atelier « Cépage » (destinée à élaborer un schéma directeur des espaces verts). Le montant mentionné dans cette décision est de 40 000 €. Je souhaite donc savoir pour quelle raison le schéma ne pourrait pas être élaboré par les services de la Ville. De la même manière, la décision numéro 55 mentionne un coût de 29 000 € pour l'attribution d'une mission d'étude pour un diagnostic habitat. Ce diagnostic ne pourrait-il pas être également pris en charge par les services de la Ville ?

La décision numéro 51 est par ailleurs consacrée à une demande de subvention pour les rampes RD7, relatives aux fresques réalisées l'été dernier. Pour quelle raison cette demande est-elle transmise si tardivement ? Je rappelle que le vote a pourtant été effectué il y a assez longtemps. La décision numéro 60 concerne l'attribution de l'aménagement intérieur de la maison des arts martiaux. Le coût pour les opérations de plomberie et d'électricité atteint 422 514 € hors taxes, ce qui nous paraît extrêmement élevé. Nous aimerions donc savoir ce qui justifie un tel montant. Enfin, je souhaite évoquer la décision numéro 69 sur l'attribution de prestations de gardiennage et de surveillance des événements. Le montant associé à cette prestation s'élève à 250 000 € hors taxes. Dans la mesure où cette somme est très conséquente, nous aimerions savoir à quels événements elle devrait être consacrée.

Monsieur le Maire

Nous restons confiants quant à nos engagements pour une livraison en 2022-2023 des terrains de tennis. Les concertations avec les différents acteurs ont progressé de manière satisfaisante, dans des délais pourtant extrêmement contraints. Je rappelle que ce projet était suspendu depuis plusieurs années, et que nous avons souhaité le relancer dès notre prise de mandat. En outre, nous vous apporterons une réponse à la question posée sur les cours OASIS. Je ne suis pas en mesure d'indiquer aujourd'hui quelles ont été les évolutions budgétaires. Je peux toutefois rappeler que de manière générale, toutes les communes ont adressé au gouvernement leurs préoccupations budgétaires. Les difficultés d'approvisionnement liées à la crise sanitaire, au marché mondial et à la guerre en Ukraine ont généré une hausse des tarifs et de fortes variations de prix. Je souhaite donc partager cette explication à titre d'hypothèse. Toutefois, nous apporterons bien entendu une réponse plus précise. Dans tous les cas, l'engagement de la ville sur les cours OASIS reste maintenu.

Vous avez par ailleurs évoqué plusieurs dépenses consacrées à des études. Aujourd'hui, les programmes d'investissements, d'entretiens de bâtiments et de constructions d'équipements publics mettent nos services municipaux sous tension. Compte tenu des ambitions que nous portons, ceux-ci ne sont pas en mesure d'absorber tout le volume de commande publique. Nous avons donc besoin de nous appuyer sur l'aide de bureaux d'étude pour construire la décision et la politique publique de notre ville. Dans le même temps, nous devons reconstruire des éléments d'analyses et d'études qui ont progressivement disparu. Je songe par exemple à la connaissance du patrimoine du logement à Villejuif. Du fait de la désintégration du service Logement, plus aucun suivi statistique ou étude n'ont été mis en œuvre pendant six ans. Nous nous dotons donc d'outils qui seront bien entendu à la disposition du Conseil municipal, à la fois pour la majorité et l'opposition. Ces outils permettront de débattre et d'opter pour les choix les plus judicieux pour nos concitoyens, et pour la mise en œuvre de la transition écologique.

Je souhaite à présent répondre à votre question sur le gardiennage et la surveillance des événements. Ce budget sera consacré à l'ensemble des événements traditionnels généralement organisés sur le territoire français. Il sera également destiné aux événements que nous initions avec les différents services. À titre d'exemple, nous souhaitons en organiser plusieurs dans nos quartiers pendant toute la période estivale. Ces événements mobiliseront de manière significative nos ressources humaines et nos services. Dans le même temps, nous devons investir dans des moyens destinés au gardiennage et à la protection des biens et de ces investissements.

1. RAPPORT N° 1-10-05 -22-1-1256 : Temps de Travail.

Madame LEYDIER

Lors de sa prise de mandature, notre majorité s'était engagée à renforcer le service public local. Nous souhaitons que ce service évolue et s'adapte à de nouveaux besoins. Depuis, nous avons démontré à plusieurs reprises à quel point le service local était précieux et adapté à un certain nombre de besoins des habitants. Je songe par exemple à la mise en œuvre de politiques plus ambitieuses pour la solidarité, la jeunesse, les enfants ou encore la vie associative et sportive. Ce service s'appuie en premier lieu sur les agents du service municipal. Or, un service de qualité implique que ceux-ci puissent travailler dans de bonnes conditions. La loi d'août 2019 impose aux collectivités territoriales un alignement sur un modèle unique du temps de travail. Dans le même temps, la majorité a travaillé sur une feuille de route conforme aux valeurs que nous avons collectivement définies. Ces valeurs portent notamment sur un service public de qualité, toujours innovant, solidaire, écologique et citoyen.

Il doit en premier lieu être construit en collaboration avec les agents concernés et les représentants des organisations syndicales. Au cours des derniers mois, nous nous sommes donc réunis à plusieurs reprises avec les représentants du personnel. Les 12 et 13 avril 2022, nous avons organisé une grande consultation auprès des agents. Je souligne notamment que sur un total de 1100 agents, plus de 900 y ont répondu. Dans ce cadre, nous leur avons demandé quels étaient les nouveaux cycles de travail auxquels ils seraient favorables. Nous avons choisi d'engager un travail reposant sur un esprit de confiance mutuelle, en demandant aux agents de participer pleinement à ces modifications sur le temps de travail. En fonction du métier qu'ils exercent, le travail quotidien des

agents peut être plus ou moins difficile. Or, la loi d'août 2019 permet d'établir des critères de pénibilité selon des conditions de travail qui sont propres à chaque poste.

En fonction de ces critères, il est parfois possible de déroger à certaines contraintes et obligations horaires. Nous avons donc interrogé les agents sur ce sujet, en nous basant sur un document intitulé : « Document unique » (établi par l'administration). Les agents ont en premier lieu sollicité une amélioration des conditions de travail, ce que nous nous employons à faire. Depuis notre prise de mandature, nous avons mis en place un protocole de télétravail. Nous avons travaillé sur les espaces d'échanges et souhaitons augmenter le nombre de salles de réunions. Nous avons également travaillé sur un principe de plus grande participation des agents, conformément à notre vision du renforcement de l'engagement citoyen. De plus, un travail a été mené sur l'aménagement des nouveaux locaux, qui seront agrandis. Nous agrandirons les espaces de convivialité pour favoriser les échanges et la création.

Enfin, nous nous étions également engagés à ne pas mener de politique gestionnaire. Nous souhaitons identifier ce qui sur ces temps supplémentaires pourrait améliorer la qualité de vie professionnelle des agents, et renforcer le service public local. Nous travaillerons donc sur une meilleure protection de la couverture santé. Ce soir, nous soumettons à l'approbation du Conseil municipal une synthèse de la feuille de route fournie par la majorité. Nous vous invitons à vous prononcer sur cette nouvelle organisation du temps de travail. Celle-ci inclut des cycles choisis par les agents, des critères de pénibilité et un certain nombre d'indicateurs techniques sur les jours de RTT. Outre ces aspects techniques, je souhaite insister sur notre volonté de continuer à travailler ensemble pour le bien de tous. Je vous remercie.

Monsieur LIPIETZ

La loi des 1607 heures a constitué pour nous un véritable choc. En tant qu'écologistes, nous considérons que la réduction du temps de travail est une des grandes mesures nécessaires au progrès social. Or, cette loi se traduit dans bien des situations par un allongement du temps de travail. En outre, son caractère uniformisant est problématique. Dans le secteur privé, les entreprises ne s'appuient pas sur des règles générales pour fixer l'ensemble des horaires pratiqués sur leur périmètre. De plus, la loi sur les 35 heures fixe une durée maximale du temps de travail. Bien qu'elle soit également encadrée par des règles européennes, cette loi n'a jamais fixé de seuil minimal. Ce volume de 1607 heures s'appliquera uniformément sur le territoire, en dépit de compromis locaux et d'adaptations à certaines réalités. Je rappelle également que ces conditions horaires font souvent partie des critères qui incitent les agents à s'engager dans cette administration. Tous ces facteurs sont *de facto* écartés par cette loi, promulguée par un gouvernement qui souhaite réduire l'autonomie des municipalités.

Pourtant, la constitution prévoit que les communautés locales s'administrent comme elles l'entendent, et dans le cadre de la loi. Dans ce cas précis, la loi qui s'applique est la loi Aubry sur les 35 heures. Malgré les oppositions, la loi de 1607 heures devra néanmoins être mise en œuvre. Dans ce cadre, je me félicite des actions engagées pour l'adapter à la pénibilité réelle des métiers exercés. De la même manière, je salue la décision d'offrir aux salariés la possibilité de s'exprimer sur une variété de cycles de travail. Cette consultation a permis de noter qu'ils souhaitaient

majoritairement conserver leur journée de travail libre. Tous les cycles proposés incluent donc des RTT. Pour autant, la loi de 1607 heures obligera des salariés à travailler davantage pour une rémunération pourtant équivalente. Au titre de majorité de gauche et écologiste, nous jugeons de telles dispositions parfaitement inacceptables. Nous avons évoqué ce sujet avec Monsieur le Maire, qui partage notre point de vue.

Pour manifester notre refus d'un tel principe, nous pouvons offrir et négocier un certain nombre de conditions. Cependant, la loi prévoit que celles-ci ne peuvent pas correspondre à une augmentation du salaire indiciaire global. En revanche, les municipalités peuvent agir sur le régime indemnitaire et l'ensemble des avantages en nature. Il nous a été assuré que ces négociations étaient en cours. Dans le même temps, le Président de la République a annoncé que la valeur du point de traitement indiciaire serait augmentée prochainement afin de compenser l'inflation. Il est peu probable qu'une telle décision soit prise avant le 4 juillet. En revanche, elle devra être financièrement assumée par notre Ville, et nous ignorons dans quelle proportion le point pourrait être revalorisé. Ces incertitudes budgétaires nous empêchent donc de mener et conclure des négociations rationnelles avant le mois de juillet (peut-être même avant le premier Conseil municipal de la rentrée).

Dans ces conditions, nous rendrons donc un vote favorable. Nous le ferons malgré l'absence pour le moment de contreparties pour les salariés. Enfin, nous avons été très impressionnés par le boycott de la CGT de deux comités techniques successifs. Les manifestants et syndicalistes ont sollicité la mise en œuvre de contreparties destinée à compenser le temps de travail supplémentaire. De plus, il nous a semblé que cette colère se fondait également sur des problèmes plus généraux de conditions de travail. Outre le contexte macroéconomique actuel, la dégradation du dialogue social s'explique aussi probablement par des facteurs locaux. Nous souhaitons donc attirer l'attention de la majorité sur ce point, sur lequel nous resterons vigilants.

Monsieur WEBER

Cette délibération est très importante. Elle aura des répercussions d'une part sur l'organisation des services municipaux, et d'autre part sur la vie quotidienne de nos agents. Le groupe « Réinventons Villejuif écologiste et socialiste » estime que trois principes doivent guider la mise en œuvre de cette réforme. En premier lieu, le service aux habitants doit être assuré dans les meilleures conditions. De plus, il importe de proposer aux agents des solutions réalistes pour ne pas prendre le risque de les décevoir. Enfin, nous devons systématiquement rechercher les conditions du dialogue social. Cette loi ayant été votée, elle doit désormais s'appliquer. La municipalité a donc lancé un processus de consultation des agents, processus remarquable à la fois pour le nombre de réponses partagées et pour leur qualité. Outre les problématiques de rythme de travail, les agents ont pu s'exprimer sur des besoins tels que les formations ou le partage dans le cadre du travail.

Notre groupe salue donc cette démarche, qui doit désormais être complétée par une négociation avec les organisations syndicales. Nous considérons que la démocratie directe requiert pour fonctionner la mise en œuvre d'une relation avec les corps intermédiaires. Cette négociation est d'autant plus indispensable que le processus engagé n'est pas abouti. D'une part, il renvoie à des modalités précises de mise en œuvre. D'autre part, il doit être accompagné d'une négociation salariale. Or, notre groupe souhaite attirer votre attention sur un point important des modalités de mises en œuvre. Les services municipaux regroupent un ensemble de métiers très divers, qui partagent tous le service à la population. Par conséquent, le rythme de travail doit prioritairement

être défini par les nécessités du service à rendre. Le choix du rythme doit être établi par service, en fonction de contraintes spécifiques et dans le respect des instances de concertation.

Nous appelons également au respect et à la confiance vis-à-vis des cadres. Le nombre de démissions et de postes vacants dans l'encadrement constitue un point de vigilance. En outre, nous nous félicitons du retour à un fonctionnement plus normal des instances de concertation, après six années de dysfonctionnements successifs sous la majorité précédente. Dans le même temps, nous sommes attentifs aux difficultés apparues récemment. Nos représentants au Comité technique sont particulièrement mobilisés pour que cette instance soit un vrai lieu de discussions et de négociations. La négociation salariale doit désormais s'inscrire dans le cadre d'un agenda social défini avec les organisations syndicales. Ce calendrier partagé suppose une relation de confiance, qui d'après la principale organisation syndicale n'existe plus. Par conséquent, nous appelons au rétablissement de cette relation.

La négociation devra tenir compte de la réalité du marché du travail, et permettre à Villejuif d'être plus attractive pour les métiers en tension (en particulier pour les policiers municipaux et les assistantes sociales). De plus, nous appelons à une écoute attentive à l'égard des revendications portées par les animateurs et les ATSEM. L'éducation est au cœur des missions de service public et des attentes de nos concitoyens. Notre commune doit donc y prendre toute sa part.

En conclusion, notre groupe se prononcera en faveur de cette délibération. Nous saluons le travail de fond méthodiquement mené sur la gestion des ressources humaines. Nous partageons également ses orientations stratégiques. En revanche, des progrès doivent être obtenus dans la gestion des aspects quotidiens. La souffrance au travail vécu par un trop grand nombre d'agents doit impérativement être réduite. Il est indispensable d'adresser à leur égard du respect et de la considération, en particulier à l'attention de l'encadrement. Cette considération doit aussi être dirigée vers les élus. Ceux-ci sont trop souvent écartés du choix des agents avec qui ils travailleront pourtant sur la mise en œuvre des orientations du programme. Nous sommes favorables aux orientations stratégiques en matière de ressources humaines. Dans le même temps, il est indispensable d'améliorer le fonctionnement quotidien de ces services.

Madame DA SILVA

Nous considérons que cette mise en conformité avec la loi est positive. Nous espérons en outre que celle-ci sera mise en œuvre avant le 1^{er} juillet, afin d'éviter tout versement de pénalité. Nous souhaitons enfin que cette mise en application se déroule dans les meilleures conditions pour les agents et les Villejuifois, et qu'elle n'ait pas d'impact sur la bonne marche des services publics.

Madame TAILLE POLIAN

Cette loi est une loi libérale de transformation de la Fonction publique, conforme à la politique générale du gouvernement. Outre la problématique du temps de travail, plusieurs enjeux ont été abordés lors de sa promulgation en 2019. Je songe notamment à la multiplication des contrats, à la question du statut ou encore à la suppression des CHSCT. *In fine*, elle vise donc à détruire un outil performant depuis vingt ans, qui a permis de progresser sur les questions de santé au travail. De fait, elle vise à faire porter par le plus grand nombre les conséquences financières de la politique gouvernementale. Les fonctionnaires territoriaux devront par exemple assumer le coût des baisses de dotation. De la même manière, la réforme de l'assurance chômage est destinée à reporter le coût

du « *quoi qu'il en coûte* » sur les chômeurs et les futurs chômeurs. *In fine*, cette politique rejette sur les populations les plus fragiles les conséquences d'une volonté délibérée de mise à mal du service public. C'est pourquoi nous rejetons formellement cette loi qui relève de cette logique.

Dans ce cadre, tout a été tenté afin d'éviter sa mise en application, notamment sur l'augmentation du temps de travail. Nous sommes formellement opposés à ce principe, qui s'inscrit à rebours du sens de l'histoire. Aujourd'hui, il est au contraire indispensable de réduire et de partager le temps de travail pour minimiser ses conséquences sur la santé de nos concitoyens. Néanmoins, nous sommes tenus d'appliquer cette loi. Nous le ferons donc en tentant de minimiser le plus possible ses répercussions. Par conséquent, le groupe « Génération.s » votera en faveur de cette délibération que nous rejetons. La question du temps de travail est délicate, dans la mesure où elle est directement liée aux conditions d'accessibilité au service public et à sa qualité. Elle recouvre également les problématiques de qualité de vie au travail. C'est pourquoi je tiens à saluer le travail mené auprès des agents, et la volonté de recueillir leurs points de vue. Je salue également la volonté d'adapter les organisations à la réalité quotidienne de chaque service. Ce travail devra se poursuivre, et être mené dans le cadre d'un dialogue social approfondi sur de nombreux sujets. Je songe aux enjeux de précarité et de pouvoir d'achat, sur lesquels un travail conséquent devra encore être mené.

Monsieur CHASTAGNAC

Je souhaite expliquer les raisons pour lesquelles le groupe communiste votera en faveur de la délibération sur le temps de travail. Bien entendu, ce vote ne correspond en aucun cas à une adhésion au principe de cette loi. *In fine*, celle-ci vise à diviser les salariés du secteur privé et du secteur public. Elle rend caduc l'ensemble des accords négociés pendant plusieurs années au sein des collectivités. Elle réduit les acquis sociaux et procède à un alignement par le bas des droits des salariés. Nous nous sommes mobilisés pour la combattre, mais nous sommes aujourd'hui obligés de l'appliquer. Pour autant, nous resterons mobilisés auprès des salariés et usagers face aux prochaines attaques contre le service public et le statut de la Fonction publique. Nous resterons mobilisés, car la crise sociale affecte plus particulièrement les familles les plus fragiles. Celles-ci ont besoin du soutien d'un service public permettant de soulager les difficultés et les souffrances.

Nous resterons mobilisés parce que la majorité des salariés de la Fonction publique se trouve en très grande difficulté financière, en particulier les agents de la catégorie C. Nous le serons également par rapport au gel des points d'indice et de la non-revalorisation des grilles salariales. Pour toutes ces raisons, nous considérons que la mobilisation et les mouvements sociaux sont aujourd'hui indispensables. De la même manière, il est indispensable que la nouvelle majorité parlementaire engage urgemment les réformes du progrès social nécessaires au plus grand nombre. Nous voterons pour cette délibération en la conjuguant au mieux à notre engagement envers les Villejuifois. Nous le ferons parce qu'aucune économie ne sera réalisée au détriment des agents. Tous les gains leur seront distribués au titre d'action sociale, de formation ou de télétravail. Nous rendrons un vote favorable parce que la santé sera un sujet d'attention dans les réorganisations. Celles-ci prendront en compte la pénibilité des tâches et la prévention des risques professionnels.

Nous nous prononcerons positivement parce que nous donnons plus de choix et de pouvoir d'organisation aux agents et aux directions, et parce que nous offrons une plus grande souplesse dans les horaires de travail (lorsqu'elle est possible). Nous voterons pour cette délibération parce qu'elle intègre dès aujourd'hui le travail commun engagé lors du Comité technique et des rencontres avec les organisations syndicales (travail également mené dans le cadre de la consultation sur le temps de travail). Cette consultation est un tournant pour la participation des

agents. Leur parole doit désormais être respectée. Bien entendu, le Comité technique restera pleinement associé à ce chantier crucial d'évolution des services municipaux. Les négociations engagées avec les organisations syndicales se poursuivront. Un vote défavorable aurait consisté à ne pas tenir compte de l'ensemble des actions déjà engagées, et à reprendre intégralement ce chantier. Or, un tel retour en arrière ne serait souhaitable ni pour le service public municipal ni pour les conditions de travail des agents.

Monsieur le Maire

Je tiens également à saluer la qualité du travail engagé depuis plusieurs mois. Ce travail répond au nécessaire équilibre entre ce que la loi impose, sa mise en œuvre obligatoire et l'opposition que nous lui manifestons. Nous sommes tous républicains et veillerons donc à son application. Dans le même temps, nous associons l'ensemble des agents à la définition de cette mise en application. Bien que nous soyons tenus d'appliquer la loi, nous pouvons nous détourner d'un objectif de réduction des dépenses publiques et de ressources humaines. Un objectif qui repose sur l'idée d'après laquelle le nombre de fonctionnaires serait trop important dans notre pays. Pendant la crise sanitaire, nos concitoyens applaudissaient pourtant chaque soir les millions de travailleurs de notre pays, qu'ils soient agents du secteur public ou salariés du secteur privé.

Je pense plus particulièrement aux agents de la Ville, qui pendant cette période difficile se trouvaient chaque jour sur leur lieu de travail. Pour répondre aux nécessités du service public, ils n'ont jamais cessé de nettoyer nos rues ou d'accueillir les enfants dans les crèches. Désormais, le gouvernement s'empresse de faire appliquer des lois qui réduisent leurs droits, et qui les discriminent à l'intérieur même du territoire français. Comme l'a indiqué M. LIPIETZ, un Maire qui agit au titre d'employeur ne disposera pas des mêmes droits qu'un responsable d'entreprise privée. Par conséquent, je soutiendrai bien entendu toutes les initiatives destinées à prolonger la contestation de cette loi. Son application ne signifie donc pas que nous devrions cesser les luttes et les revendications pour la transformer et l'abroger.

Nous devons au contraire nous mobiliser pour des lois qui visent à réduire le temps de travail et la pénibilité. Ces débats seront abordés par nos représentants et représentantes à l'Assemblée nationale. Pour ma part, je m'exprimerai devant les Villejuifois afin que nous choissions des députés engagés pour le maintien et la promotion du service public. Des députés décidés à soutenir des réformes utiles aux droits des travailleurs, à l'opposé de celles mises en place au cours des vingt dernières années. Je me félicite donc du travail de convergence autour de ces sujets, actuellement mené sur l'ensemble du pays. En temps voulu, je m'exprimerai pour indiquer quelle est à mon sens la candidature qui incarne le mieux la défense de réformes que nous jugeons utiles pour le peuple et le service public.

Je suis d'autant plus sensible à de telles réformes qu'elles seront destinées à réduire un sentiment de souffrance aujourd'hui très partagé. Je songe aux millions de personnes qui n'accèdent plus au logement ou aux soins. Aujourd'hui, un enfant sur deux ne part plus en vacances. Plus généralement, la difficulté à bénéficier de conditions de vie tout simplement dignes est de plus en plus importante. Cette situation génère donc une grande souffrance au sein de notre population. Notre pays traverse une crise sans précédent. En tant qu'élu, il nous appartient d'identifier les mécanismes qui en sont à l'origine, pour pouvoir désigner les causes et les responsables de ce malaise.

Tout en continuant à revendiquer l'abrogation de la loi de 1607 heures, je revendique aussi l'abrogation du pacte de Cahors. Je prendrais toutes les initiatives nécessaires pour que la majorité puisse désigner les responsables de cette situation, qui poursuivent un objectif délibéré de destruction du service public. En conclusion, j'aimerais rappeler pour quelle raison il est indispensable de protéger le service public communal et le statut de la Fonction publique. Ce statut permet à des personnes de mettre leurs compétences au service de politiques municipales qu'ils jugent utiles pour la population. Le statut de fonctionnaire territorial autorise des agents à quitter une collectivité lorsqu'ils estiment que la politique municipale ne répond plus à leur point de vue. Or, ce droit de choisir et ce droit à la mobilité sont protégés par ce statut. Nous souhaitons donc le pérenniser, et en faire le socle principal de notre politique de ressources humaines.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés (1 abstention).

2. RAPPORT N° 2-10-05 — 22-2-1398 : NPNRU LEBON-LAMARTINE : Approbation du Protocole de relogement pour les opérations aux 3-5 et 9-11 rue Lamartine.

Monsieur COIS

Je tiens d'abord à préciser que la mobilisation des habitants a permis d'améliorer significativement le projet initial. Alors que la crèche devait être détruite, elle a finalement été agrandie. Les espaces verts ont été largement étendus, et la qualité architecturale a été renforcée. Enfin, nous avons bénéficié d'un meilleur financement, en hausse de 12 millions d'euros. Ce rapport s'inscrit dans la continuité de ce projet. Il porte sur la destruction de deux barres et de nouveaux logements. Un habitat plus grand, en bon état, sans surcoût, et qui répond davantage aux besoins de nos citoyens. Il se situe également dans un lieu où ceux-ci souhaitent résider, dans un contexte de crise du logement sans précédent en Île-de-France.

Le protocole de relogement vise donc à répondre à ce double défi. Il associe les habitants et tient compte de leurs besoins. Leur parole a été prise en compte au travers de leurs représentants, et à l'occasion de plusieurs réunions participatives et enquêtes sociales. Ce fonctionnement a permis de respecter leur point de vue. Le protocole associe également tous les acteurs du logement. Chacun d'entre eux s'engage à réserver un maximum de logements disponibles pour répondre à ces besoins. Dans le même temps, nous nous engageons à mobiliser l'ensemble des bailleurs sociaux autour de ce même objectif. Cette délibération est donc indispensable pour que les résidents concernés puissent accéder à des logements adaptés à leurs besoins. Plus généralement, elle est essentielle pour favoriser la pleine réussite du projet de renouvellement urbain.

Monsieur le Maire

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité en commission. J'ai donc proposé que dans ce cas, ces sujets puissent être votés directement en Conseil municipal. En outre, je tiens à saluer le travail mené depuis deux ans auprès des habitants par les services de la Ville et les acteurs de terrain.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

3. RAPPORT N° 3-10-05 — 22-2-1338 : Approbation de la convention d'objectifs avec l'agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL94) et attribution d'une subvention pour l'année 2022.

Monsieur WEBER

De nombreux demandeurs de logement m'ont signalé à quel point ces démarches étaient complexes. La municipalité est donc attachée à l'idée d'accompagner tous les habitants qui se heurtent à de telles difficultés. Cet accompagnement ne se limite pas au logement social. Je songe par exemple aux problématiques d'accession à la propriété. Nous collaborons déjà avec des associations pour organiser des permanences, et pour apporter un soutien aux Villejuifois. Cependant, nous avons souhaité renforcer cet accompagnement en sollicitant l'aide de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Cette association rigoureuse et potentiellement très utile s'appuie sur un réseau national. Nous lui demandons d'assurer deux permanences mensuelles supplémentaires à Villejuif, organisées rue Jean Jaurès, au numéro 155. Nous lui demandons également de travailler autour de deux sujets sur lesquels les Villejuifois nous ont interpellés. Le premier concerne la constitution d'un dossier de reconnaissance de priorité pour le droit au logement opposable (DALO). Pour les ménages les plus modestes, la loi prévoit une mise en œuvre de ce droit. Malheureusement, cette possibilité se concrétise rarement, notamment à cause de la complexité des dossiers devant être constitués. Or, un accompagnement permet de renforcer la possibilité qu'un dossier DALO soit examiné (ce qui pour autant n'implique pas que la réponse soit nécessairement positive).

Dans le même temps, nous demandons à l'ADIL de soutenir les Villejuifois qui souhaitent constituer un dossier d'acquisition de logement dans notre ville. La Ville a déjà mis en place plusieurs dispositifs. Je songe en premier lieu à la charte de construction et de promotion. Destinée à établir un rapport de force avec les promoteurs, elle nous permet de solliciter une réduction des prix. Nous mettrons en œuvre d'autres dispositifs d'acquisition de logement pour les revenus intermédiaires. Dans le cadre de ce système, les murs seraient payés et le terrain serait loué. Les Villejuifois qui sont intéressés par une acquisition à prix maîtrisé ont donc besoin d'être accompagnés, et nous avons demandé à l'ADIL de travailler sur ce sujet. Afin de maintenir ce travail auprès des Villejuifois, nous reprenons donc le versement d'une cotisation annuelle à l'ADIL (qui avait été interrompu en 2017). En outre, nous la rémunérons pour des permanences supplémentaires organisées deux fois par mois. La totalité de ces dépenses s'élève à environ 12 000 €, qui sont inscrits dans notre budget.

Madame ESCLANGON

Nous sommes en accord avec cette convention, puisque les permanences seront utiles aux Villejuifois. En outre, nous sommes conscients du niveau de complexité que requiert la constitution de tels dossiers. Pour autant, nous regrettons que cette somme de 12 000 € ne soit pas plutôt consacrée à former les agents à ces problématiques et à les faire monter en compétence. Nous estimons que les agents de la Ville seraient parfaitement capables d'assurer cette permanence. De plus, ils pourraient le faire non pas deux jours par mois, mais tous les jours, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Monsieur LIPIETZ

Pendant six ans, j'ai expliqué en m'appuyant sur des chiffres concrets qu'une politique visant à externaliser tous les services pour générer des économies était absurde. La majorité précédente assurait alors qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'un si grand nombre d'agents, et que ces missions pouvaient être sous-traitées. En outre, ce travail d'accompagnement sur de tels dossiers est extrêmement spécialisé. Il n'a en aucun cas vocation à être assuré par une municipalité, d'autant que des bénévoles et des associations sollicitent des partenariats sur ce sujet (ce qui est donc beaucoup moins coûteux que le recours à un bureau d'étude). Je tiens également à rappeler que le service au public n'est pas exclusivement assuré par la Fonction publique. Il s'appuie également sur de nombreuses associations présentes sur le terrain. Nous souhaitons donc encourager le secteur associatif à s'inscrire dans cette logique de services. Nous le faisons au travers de subventions, en nous appuyant sur les principes unanimement reconnus de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur BOUNEGTA

Pouvez-vous, monsieur LIPIETZ, indiquer précisément quels sont les services que nous avons externalisés ? Nous avons uniquement sollicité une société extérieure afin d'aider nos agents pour des tâches de propreté. Outre cette décision, rien n'a jamais été externalisé. Si vous pensez le contraire, je vous invite à nous fournir des exemples.

Monsieur WEBER

Le recours à l'ADIL n'est pas exclusif par rapport au travail quotidien des agents du service d'habitat et de logement. Je rappelle en outre que ce service a été fortement renforcé au travers de recrutements et d'une augmentation des effectifs. Alors que les plateformes remplacent désormais les interlocuteurs physiques, nous assurons un rôle de guichet d'entrée pour toute personne confrontée à un problème de logement. Je tiens donc à saluer ces agents parfaitement formés, qui assurent un travail parfois difficile.

Madame ESCLANGON

Je partage pleinement le point de vue de monsieur WEBER sur ce sujet. J'ai simplement indiqué que pour favoriser une montée en compétence, il aurait pu être intéressant de former nos agents à traiter de tels dossiers. Pour autant, nous saluons bien entendu leur travail, qui est effectivement très difficile au quotidien.

Monsieur TOUNKARA

Je me félicite de cet excellent projet, qui sauf erreur de ma part a déjà été mis en place dans des villes voisines. J'aimerais savoir quelle est la visibilité dont nous disposons sur le travail d'accompagnement mené par l'ADIL. J'aimerais également savoir s'il serait possible d'identifier les familles potentiellement concernées par une accession à la propriété, afin de les diriger vers ce service.

Monsieur WEBER

Le dispositif d'accession à la propriété sera déployé à mesure que les programmes seront lancés. Il s'appuiera sur nos moyens d'informations classiques, notamment le site, les journaux ou encore les panneaux d'affichage de la ville. Dans le même temps, nous encouragerons les personnes à partager leurs coordonnées sur une liste, afin que nous puissions les solliciter en temps voulu. Lorsque les programmes seront lancés, une information sera donc mise en œuvre. Nous serons très vigilants pour que celle-ci soit la plus large possible. En outre, nous avons établi avec l'ADIL un engagement pluriannuel pouvant être révisé chaque année. De plus, nous lui demandons tous les ans de nous fournir un rapport d'activité annuelle. Nous suivons donc très attentivement le travail qu'elle mène, et veillons à ce que le service rendu soit conforme à nos attentes.

Monsieur le Maire

Les agents qui assurent l'accueil du service logement n'instruisent pas les dossiers. Ils indiquent quelles sont les démarches à suivre, et orientent généralement les familles porteuses d'une demande de logement. Le dispositif d'accompagnement sera donc approfondi au travers de ces permanences. Par ailleurs, je rappelle que la création du DALO visait à hiérarchiser les urgences dans un contexte de pénurie de logements sociaux en France. Du fait de politiques qui en Île-de-France visent à condamner la construction de logements sociaux, l'État n'est plus en mesure de faire appliquer cette loi. J'espère donc que le prochain débat national permettra d'inverser cette tendance, et que des politiques visant la promotion de logements seront véritablement mises en œuvre (en particulier pour des logements accessibles à tous).

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

- 4. RAPPORT N° 4-10-05 -22-2-1342 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par VALDEVY auprès d'ARKEA banque entreprises et institutionnels -en vue de travaux de renouvellement de composants clans divers groupes du patrimoine de VALDEVY, et approbation de la convention afférente.**

Monsieur WEBER

Avant d'être intégré au sein de VALDEVY, l'OPH de Villejuif avait élaboré un programme de rénovation de plusieurs ensembles immobiliers. VALDEVY a donc repris le programme de travaux prévus en 2021. Il a également repris le montant de 2.5 millions de travaux à réaliser en 2022 sur le patrimoine de l'ancien OPH. VALDEVY sollicite donc une garantie et une caution afin de pouvoir emprunter auprès d'ARKEA une somme de 2.5 millions d'euros, destinée à la réalisation de ces travaux. C'est pourquoi Monsieur le Maire devra notamment signer le prêt au titre de caution.

Madame ESCLANGON

Connaissions-nous le nom des groupes du patrimoine de VALDEVY concernés par ces travaux de renouvellement ?

Monsieur WEBER

En effet. La liste de ces groupes est reprise dans le dossier intitulé I-Delib auquel je vous renvoie.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT N° 5-10-05 -22-2-1337 : Accord pour le versement d'une subvention au logement très social au bailleur VALOPHIS pour l'opération située au 108-112 rue Jean Jaurès.

Monsieur WEBER

Le 11 mai dans cette salle, une réunion publique sera consacrée à ce sujet. Je vous invite donc à y participer si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées. Ce projet porte sur les différentes composantes du logement social. Il inclut 44 logements en accession à prix maîtrisé, et 11 logements locatifs sociaux. Il prévoit également un agrandissement de la résidence PHILIA. Cette résidence gérée par l'association du même nom permet d'accueillir des personnes confrontées à de très graves difficultés de logement. Au terme de ce projet, la résidence disposera au total de 22 logements. Enfin, le projet comprend une crèche avec 20 berceaux et des bureaux destinés à cette association. La délibération vise donc à accorder une subvention au porteur de projet, l'OPH du Val-de-Marne (VALOPHIS). Associée à une subvention de l'État, elle vise à rendre possible la mise en œuvre d'un projet à un coût extrêmement réduit, correspondant aux prix du logement social. Nous vous proposons donc d'accorder une subvention de 50 000 € à VALOPHIS, versée dans le cadre de ce projet de logement très social.

Monsieur ACHOURI

La création de logements sociaux dans le centre-ville encourage la mixité. Elle réduit les problèmes de ségrégation et de séparation qui affectent la cohésion sociale. Depuis le début de notre mandat, nous avons porté la construction et la réhabilitation de logements sociaux. Nous sommes extrêmement attachés à ces dispositifs, largement attaqués par les politiques de droite. Ils le sont également par la loi ELAN, portée par le gouvernement de monsieur MACRON. Pendant six ans, notre ville a largement ouvert ses portes aux promoteurs immobiliers et à la spéculation immobilière. L'intérêt financier était alors supérieur à l'attente de milliers de familles villejuifoises, qui sont nombreuses à être confrontées à des problèmes de mal-logement. Nous devons construire dans notre ville pour aider les familles les moins aisées, et pour que certaines puissent accéder à la propriété à des tarifs raisonnables. Le groupe communiste est donc favorable aux subventions accordées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements, dans l'intérêt des familles villejuifoises. Celles-ci ont le droit d'être logées décemment dans leur ville.

Madame GANDAIS

D'un point de vue social, ce projet est incontestablement intéressant. Depuis 10 ans, la PSTI et la résidence Germaine TILLON souhaitaient installer une crèche destinée aux enfants des femmes

isolées qui sont accueillies. Néanmoins, un grand parc jouxte les deux bâtiments situés rue Jean Jaurès. Or, nous regrettons que ce projet implique de devoir sacrifier les arbres anciens qui s'y trouvent. Le GIEC signale que nous disposons de trois ans pour limiter le réchauffement climatique à hauteur de +1.5 degré. Il est aujourd'hui essentiel de ne plus abattre d'arbres, et de ne plus les abattre dans les villes. Je rappelle que le groupe « Villejuif Écologie » s'est engagé à reverdir la ville. Il s'est également engagé à mettre en œuvre un moratoire sur les projets jusqu'à ce qu'un nouveau paysage urbain soit défini.

Par ailleurs, nous avons proposé que ce parc fasse partie d'une grande liaison verte et piétonne, permettant de relier la gare Aragon et le centre-ville. Nous sommes intervenus dans plusieurs instances pour demander la préservation de ces arbres, en réduisant de trois à deux le nombre de bâtiments prévus. Outre tout l'intérêt qui caractérise ce projet, nous regrettons encore une fois cette opposition entre le social et l'écologie dans une ville qui sera affectée par une hausse des températures. Pour cette raison, certains membres du groupe « Villejuif Écologie » voteront contre la subvention de la ville à ce projet. Cette décision a toutefois fait l'objet de désaccord au sein de notre groupe. C'est pourquoi nous disposerons d'une totale liberté de vote pour cette délibération.

Monsieur LAFON

Nos précédents débats sur l'importance du logement social et du renouvellement urbain illustrent l'importance du cadre de vie pour de très nombreux Villejuifois. Dans le même temps, nos actions se limitent aux espaces qui sont disponibles au sein de notre ville. En outre, je vous invite à réfléchir à ce qui adviendrait si ce projet n'était pas mis en œuvre. En premier lieu, je rappelle que 75 % de cet espace est imperméabilisé. Il ne s'agit donc pas d'un espace libre. De plus, nous avons estimé que ces logements devaient être situés dans le centre-ville. Ainsi, nous nous inscrivons dans une logique contraire à une politique de construction en banlieues, mise en œuvre pendant 50 ans. Nous considérons au contraire que le centre-ville doit être accessible et partagé par tous. Par ailleurs, nous sommes dans une phase de modification du PLU. De plus, nous ouvrirons prochainement une phase de révision du PLU intercommunal. Dans ce contexte, j'invite donc tous les Villejuifois à s'emparer de ces questions d'aménagement.

Dans un règlement d'urbanisme, deux possibilités permettent de maîtriser des espaces verts. La première consiste à conserver un pourcentage consacré à ces espaces au sein de chaque parcelle. Cette possibilité est appliquée dans l'actuel PLU. La seconde vise à réserver des espaces au sein de la ville pour qu'ils soient préservés. Par conséquent, certains espaces dans Villejuif auraient pu être protégés, ce qui n'a pas été le cas. De plus, les outils de protections prévus dans le PLU feront l'objet de nouveau débat. Tous nos concitoyens ne partagent pas nécessairement le même point de vue sur ces sujets. Il est donc nécessaire de construire une conciliation entre intérêt général et intérêts particuliers dans le cadre d'une démarche politique. Enfin, supprimer un bâtiment qui représente 30 % de l'équilibre budgétaire du projet décrédibiliserait notre parole publique. Nous ne pouvons pas encourager le logement social pour lequel un équilibre financier est nécessaire, et supprimer dans le même temps une partie de cet équilibre.

Monsieur LIPIETZ

Nous perdons systématiquement du terrain et nous ne progressons pas vers une mise en résilience de notre ville. Tout ce que nous n'aurons pas planté aujourd'hui ne bénéficiera pas aux Villejuifois dans dix ans. Par conséquent, ils nous jugeront pour ne pas l'avoir fait. Nous avons unanimement voté un objectif de dix mètres carrés d'espaces verts par habitant, et la norme OMS implique la présence minimale d'un hectare continu (pouvant être réduite à un demi-hectare dans le cœur des villes). Il existe en outre une dérogation pour les espaces linéaires, c'est-à-dire les coulées vertes. Or, nous avons prévu dans notre programme la mise en place d'une coulée verte centrale, étendue entre Louis Aragon et le centre-ville. Ce projet a été sacrifié au profit de création de logements en centre-ville pour les populations les plus démunies. Je suis bien entendu sensible à ce besoin. Pour autant, ces populations disposent au même titre que les populations les plus riches d'un droit à disposer d'espaces verts.

Empêcher les personnes les plus pauvres d'accéder à des espaces verts relève d'une profonde injustice. Nous devons au contraire refuser la promiscuité dans des lieux où la densification prévue est déjà dépassée. De la même manière, nous avons tenté de sauver les cœurs d'îlots. L'État s'y est opposé au nom d'une atteinte à la propriété privée. Ces lieux sont pourtant utiles pour absorber l'eau de pluie, la filtrer et éviter les inondations. Ils ne sont en aucun cas destinés au rôle récréatif que jouent les espaces verts publics. Je voterai donc contre ce projet. Je demande que nous identifions d'autres lieux pour la construction de logements sociaux, et que nous cessions de priver d'espaces verts publics les familles les plus modestes de notre ville.

Monsieur SOFI

Au sein de notre groupe, divers points de vue s'expriment autour de ce sujet. Nous sommes confrontés aujourd'hui à une crise climatique et environnementale. Pour autant, la prochaine grande crise à laquelle nous nous heurterons sera celle du logement. Aujourd'hui, 2.2 millions de demandes de logement sont en attente. En outre, l'adversité à laquelle la question climatique se heurte s'incarne dans la politique de M. MACRON et de ses renoncements successifs. Dans le même temps, celui-ci a réduit de 4 milliards le budget consacré au logement social. Il a également augmenté le coût de la TVA sur la construction, passant pour le logement social de 5.5 % à 10 %. Les possibilités des bailleurs sociaux ont donc été très limitées, alors le prix du mètre carré est devenu extrêmement cher dans notre ville. De plus, l'association PHILIA apporte son aide à des femmes isolées et en rupture de logement qui aujourd'hui sont de plus en plus nombreuses. Pour toutes ces raisons, je voterai pour cette délibération. La séquence électorale dans laquelle nous nous trouvons devra ensuite aborder pleinement cette question du logement social.

Madame ESCLANGON

J'aimerais revenir sur les propos de monsieur LAFON quant aux problématiques d'équilibres financiers. Ce problème d'équilibre concerne le bailleur. Vous pouvez très bien lui imposer la mise en œuvre d'un projet social, associé à un objectif de préservation du parc. Dans la mesure où vous octroyez les permis de construire, vous vous trouvez en position de force. Vous pouvez donc imposer des projets conformes à vos idées et à vos électeurs. Enfin, compte tenu de ce que nous avons entendu sur ce sujet, nous nous abstiendrons de prendre part à ce vote.

Madame TAILLE POLIAN

Je rappelle que nous évoluons au sein d'un système qui ne se préoccupe ni de la question du climat ni du logement social. Ce système génère une augmentation du coût du foncier, des hausses de loyers, une stagnation des salaires et une forte spéculation immobilière. Dans ce contexte, nous devons pourtant être capables de gérer ces contradictions à l'échelle de notre ville, ce qui s'avère complexe. À titre personnel, je voterai pour ce projet qui à mon sens correspond à nos engagements. Des investissements sont prévus pour la mise en place de nouveaux espaces verts dans notre ville. Il convient donc de tenir compte de l'équilibre global que nous tentons de mettre en œuvre. Nous souhaitons que cet équilibre soit le plus possible conforme à nos valeurs, dans un environnement national hostile aux enjeux environnementaux et de logement social.

Dans ce contexte, notre action doit être déterminée, résolue et consacrée simultanément à ces deux sujets. Pris individuellement, chaque projet peut bien entendu susciter ce type d'interrogations. C'est pourquoi il importe de prendre en compte l'équilibre global que nous mettons progressivement en place. Enfin, ces difficultés seraient peut-être moins importantes si d'autres villes assumaient leurs responsabilités. Peut-être disposerions-nous alors d'une plus grande latitude. Dans tous les cas, celles-ci ne le font pas. Nous assumons les nôtres en ne fermant pas nos portes aux personnes confrontées à des difficultés de logement. Dans le même temps, nous devons encourager les processus permettant à certains de nos concitoyens d'accéder à la propriété.

Monsieur OZTORUN

Je souhaite m'inscrire dans la continuité des propos tenus par Madame TAILLE POLIAN. Nous ne pouvons pas opposer le social et l'écologie. De la même manière, nous ne pouvons pas envisager notre politique municipale au travers d'un unique projet. Je rappelle notamment que ce projet qui répondra à plusieurs urgences reste d'une taille relativement modeste. En outre, la pression et la spéculation immobilières contraignent certains habitants à quitter Villejuif. Cette politique ne vise donc pas à accueillir d'autres populations, mais d'abord à répondre aux préoccupations de la nôtre. Je songe notamment aux jeunes Villejuifois qui sont de plus en plus obligés de résider beaucoup plus loin, par exemple en Seine-et-Marne ou dans l'Essonne.

In fine, cet éloignement géographique se traduit par une hausse des transports, et donc de la pollution. Il accroît également le stress et les difficultés auxquels se heurtent les familles. Par ailleurs, je rappelle que le parc du 8 mai sera étendu de 1500 mètres carrés. Le parc NERUDA a également été agrandi. D'autres espaces verts seront créés à Lamartine, dans le cadre du projet de renouvellement urbain. De plus, chaque bâtiment que nous rénovons participera à la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, il demeure dans tous les cas essentiel de rester au service des Villejuifois. Nous devons agir pour qu'ils puissent continuer à résider dans cette ville populaire, à proximité du métro et de Paris.

Madame REKRIS

Le manque d'espaces verts et d'oxygène dans un contexte de très forte promiscuité a des répercussions psychologiques sur les personnes. L'écologie ne s'oppose pas au social. Elle permet de se développer en se connectant à la terre, ce qui est très important. Je voterai en faveur de cette délibération. Pour autant, nous devons nous interroger sur les accumulations de logements. Je me félicite que nous puissions aider des personnes en situation de précarité. Toutefois, je reste très pessimiste lorsque j'entends les discours de nos élus les plus éminents, ou encore ceux de madame la ministre de l'Écologie.

Monsieur LAFON

J'aimerais réagir à l'intervention de madame ESCLANGON. Pour un projet de cette nature, les contraintes ne sont pas celles qui s'appliquent dans le cadre d'un marché privé. Elles sont directement liées au prix du loyer. En outre, nous ne votons pas une délibération sur le projet, mais une subvention au logement très social. La ville manifeste son souhait d'y participer afin qu'il puisse se concrétiser. En outre, ce débat n'aurait pas lieu si le cœur d'îlot avait été protégé. Nous estimons que ce projet est nécessaire, et nous vous demandons de valider la participation de la Ville au logement très social.

Monsieur WEBER

Pour être pertinentes, ces interrogations doivent être mises en perspective avec le schéma directeur des espaces verts de la ville. En outre, le projet est globalement positif en termes de constitution d'espaces verts. Bien entendu, je n'ignore pas que la création et la préservation d'un espace sont très différentes. Pour autant, ce projet intègre des contraintes de création. Dans ce cadre, un raisonnement fondé sur la notion de parcelle nous conduit à privilégier les caractéristiques sociales.

Monsieur le Maire

L'urgence sociale et l'urgence climatique ne doivent effectivement pas être opposées. Le cas échéant, elles se solderaient toutes deux par des échecs. Il importe de transformer la ville pour pouvoir répondre à ces deux urgences. Ce travail ne doit donc pas être mené en raisonnant à partir d'échelles restreintes, mais de manière globale. L'augmentation des espaces verts doit être mise en œuvre de manière générale, ce que nous faisons. Je rappelle que toutes les mesures que nous avons prises ont sanctifié nos engagements pour une hausse des espaces verts, et pour répondre à la crise du logement. Toutes peuvent être vérifiées, et elles se sont avérées très exactement conformes à nos engagements.

Monsieur LAFON nous invite à nous interroger sur ce qui adviendrait si nous ne mettions pas en place de tels projets. Les personnes confrontées à un besoin de logement devraient alors déménager au sein de la 2^e couronne. Or, c'est précisément dans cette zone que l'Île-de-France s'imperméabilise aujourd'hui. Le projet du Grand Paris visait pourtant à contenir ce phénomène, et à préserver les terres agricoles de la région. Nous constatons un effet inverse, directement lié à la hausse des prix des loyers et du mètre carré. Par conséquent, ne pas tenir compte du prix du logement produit un double effet pervers. D'une part, il génère une hausse du coût de la vie et une

aggravation de la crise sociale. D'autre part, il accélère les phénomènes d'imperméabilisation en Île-de-France.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés (4 votes contre et 7 abstentions).

6. RAPPORT N° 6-10-05 -22-2-1393 : Adoption du régime d'autorisation et de déclaration du permis de louer.

Monsieur WEBER

Le permis de louer est un des points forts de nos engagements de campagne. Il est essentiel pour lutter contre l'habitat indécent, insalubre, indigne, et dans la lutte contre les marchands de sommeil. Le principe est simple. Pour pouvoir louer, un permis est nécessaire. Nous proposons donc des modalités basées sur deux régimes, qui sont le régime de déclaration et le régime d'autorisation. Cette délibération vise en premier lieu à étendre le régime de déclaration à la totalité de la ville de Villejuif. Quiconque souhaite louer un logement devra donc l'en informer et transmettre une déclaration. Le régime d'autorisation est en revanche plus contraignant. Nous proposons de l'appliquer aux petits logements d'avant 2005 (T1 et T2), et à l'ensemble des logements antérieurs à 1946.

Pour pouvoir louer ces logements, une simple déclaration ne suffira pas. Une demande d'autorisation devra être transmise à la Ville, qui devra répondre sous un délai d'un mois. Si aucune réponse n'a été communiquée pendant ce délai, le demandeur sera autorisé à louer le logement. Nous avons choisi d'appliquer ce régime aux petits logements, car les logements de très mauvaise qualité sont le plus souvent de taille réduite. De plus, nous estimons que tout type de logement ancien doit faire l'objet d'un examen avant de pouvoir être loué. Cette délibération s'inscrit dans un ensemble de responsabilités impliquant le territoire « Grand-Orly Seine Bièvre », et le territoire prendra une délibération prochainement. Il devra également impulser et coordonner les décisions de permis de louer dans les communes ayant opté pour le dispositif. Nous pourrions ainsi bénéficier de l'appui de ses fonctionnaires et de leurs compétences.

Dans le même temps, nous recruterons des agents, notamment au sein des services du logement et de l'hygiène. Ceux-ci seront autorisés à entrer dans un appartement pour constater son état. Ils produiront ensuite un rapport, dans lequel ils indiqueront si le logement peut être loué. Le cas échéant, ils émettront un ensemble de préconisations que le propriétaire devra préalablement mettre en œuvre. Par ailleurs, ce dispositif se cumulera à d'autres, notamment au permis de diviser. Je songe également aux dispositifs du PLU qui permettront de lutter contre la division de logements. Nous souhaitons aussi mettre en place l'encadrement des loyers, ce que nous n'avons pas encore pu faire à ce stade. De plus, ce dispositif ne permettra pas encore de lutter contre certains phénomènes (par exemple les mises en colocation de grands logements dans des conditions indignes).

En outre, il s'appliquera uniquement aux nouvelles locations. Les locations actuelles ne sont donc pas concernées, sauf si le logement fait l'objet d'un renouvellement de locataires. Bien entendu, ce dispositif ne pourra contraindre les propriétaires bailleurs qui ne déclarent pas les locations de logements. Pour autant, nous estimons qu'il sera essentiel. Aujourd'hui, de trop nombreuses personnes qui vivent dans des conditions insalubres et indignes n'osent pas contacter les services d'hygiène. Or, cette initiative sera désormais prise par la Ville. La mise en application impliquera

dans le même temps une attention particulière à l'égard des propriétaires modestes et de bonne foi (d'autant que la ville de Villejuif a besoin de son parc locatif privé). Enfin, ce dispositif n'est pas partisan. À titre d'exemple, il a été mis en place dans des villes telles que Villiers-sur-Marne et Champigny.

Madame ESCLANGON

Ces deux dispositifs semblent effectivement intéressants pour lutter contre l'habitat indigne, qui représente 8.7 % des logements du Val-de-Marne. Néanmoins, nous disposons de très peu de retours sur une application à long terme. À ce stade, il est donc difficile d'envisager quels pourraient être ses risques et ses écueils. Les contraintes qu'il impose pourraient par exemple encourager des propriétaires de logements dignes à opter pour des locations saisonnières (de type AIRBNB). Ceux-ci pourraient également vouloir vendre leur bien, alors que la Ville a besoin de cet apport locatif. De plus, le permis de louer devra effectivement être complété par un permis de diviser.

En outre, j'aimerais savoir si vous estimez qu'un tel dispositif pourrait poser de véritables difficultés aux marchands de sommeil. Dans la mesure où ceux-ci exercent déjà une pratique illégale, il est légitime de douter qu'ils soumettent une telle demande. J'aimerais également savoir si les 3 agents qui assureront la mise en application du dispositif seront autorisés à agir comme une police de la location. Pourront-ils par exemple se déplacer dans des logements si une location indigne a été signalée, et obliger le propriétaire à déposer une déclaration auprès de la mairie ?

Enfin, les processus locatifs sont déjà assez difficiles et contraignants pour les bailleurs honnêtes (qui bien entendu sont très majoritaires). Or, ce dispositif se cumulera par exemple à des diagnostics techniques déjà assez lourds. En conclusion, notre groupe votera en faveur de ce dispositif. Pour autant, nous espérons qu'après sa mise en place, il fera l'objet d'une attention particulière, avec une étude d'impact régulière sur le marché locatif local.

Madame TAILLE POLIAN

Je comprends qu'il serait préférable de disposer de recul sur les conséquences réelles d'un tel dispositif. Néanmoins, la situation actuelle nous impose d'agir sans délai. Aujourd'hui, des propriétaires louent des logements impropres à la location. Nous devons donc nous doter de moyens concrets pour lutter contre ce phénomène. En outre, ce dispositif adressera un signal aux propriétaires, indiquant que nous serons très vigilants sur ce point (en renforçant notamment le service d'hygiène). Par ailleurs, monsieur WEBER a rappelé que nous n'étions pas en mesure de mettre en place l'encadrement des loyers, ce que nous regrettons fortement. Je tiens à préciser que ce blocage est directement lié à l'opposition du maire de L'Haÿ-les-Roses, dans le cadre « Grand-Orly Seine Bièvre ». Cette décision a généré une rupture dans la continuité territoriale du projet, qui nous empêche de respecter un engagement pourtant pris devant les Villejuifois et les Villejuifaises.

Monsieur LAFON

En 2023 et 2028, les logements de catégorie G et F seront respectivement interdits à la location. Leur précarité énergétique et la pollution qu'ils génèrent à l'extérieur ont conduit à les considérer comme des logements indécents. Par conséquent, les considérations environnementales deviennent

des éléments factuels d'évaluation des biens qui sont loués. Cette évolution est très importante, et nous devons l'intégrer de plus en plus dans nos prescriptions. Dans le cadre de la charte de la promotion et de la construction, nous devons notamment nous interroger sur la manière avec laquelle nous pourrions améliorer les contraintes environnementales des nouvelles constructions.

Monsieur WEBER

Je partage pleinement le point de vue de madame ESCLANGON sur la nécessité d'examiner attentivement les conséquences du dispositif sur le parc locatif privé. Je souscris notamment à la proposition de mener une étude d'impact sur ce sujet. À mon sens, nous devons également être attentifs à bien informer les propriétaires de bonne foi. Ceux-ci devront savoir quelles sont les solutions à leur disposition pour réaliser les travaux indispensables à une mise en location.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORT N° 7-10-05 -22-3-1325 : Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif, relatives à la Prestation de Service Unique, bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus Territoire CTG Établissements d'accueil Jeunes Enfants 0-4 ans — Structures municipales (Robert Lebon-Paul Vaillant-Couturier-Guipons-Lucie Aubrac-Mini crèche des Hautes-Bruyères-Multi-accueil Nelson Mandela et halte-garderie des Esselières).

Les cinq rapportent qui suivent concernent des politiques publiques déjà existantes, il s'agit de renouvellement de subventions de politiques entre la caisse d'allocation familiales et la Ville. Cela concerne de l'accueil niveau enfance et petite enfance. Je vous propose de ne pas rentrer dans le détail de ces projets ayant fait l'objet d'approbations à l'unanimité et de procéder au vote directement.

Projet ayant fait l'objet d'une approbation unanime en commission. Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

8. RAPPORT N° 8-10-05 -22-3-1324 : Convention d'objectifs et de financement N° 2022-140757, relative à la « Prestation de Service Unique » du Lieu d'Accueil Enfants Parents entre la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif pour les années 2022 à 2025.

Projet ayant fait l'objet d'une approbation unanime en commission. Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

9. RAPPORT N° 9-10-05 -22-3-1323 : Conventions d'objectifs et de financement N° 202100451 - Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance crèche des Guipons. Notification de subvention pour 12 000 €.

Projet ayant fait l'objet d'une approbation unanime en commission. Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT N° 10-10-05-22 -3-1365 : Conventions d'objectifs et de financement n° 202 100 044 entre la Caisse d'allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif, relative à la réalisation et au suivi des projets du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP), destinés à soutenir les parents clans leur rôle et faciliter les relations parents-enfants en favorisant l'implication parentale.

Projet ayant fait l'objet d'une approbation unanime en commission. Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

11. RAPPORT N° 11-10-05-22 -2-1390 : Avis sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI).

Monsieur LAFON

Pendant plusieurs années, ce rapport a fait l'objet de débats et d'un travail de construction au sein du « Grand-Orly Seine Bièvre ». Il vise à « *préserver le cadre de vie des habitants en luttant contre la pollution visuelle qui dégrade les paysages urbains, et soumet les populations à une exposition continue à la publicité* ». Bien entendu, ce dispositif ne prévoit pas pour autant d'interdire toute forme de publicité et d'enseignes. Il requiert un travail de réglementation des tailles, de la luminosité et de l'exposition.

Ces critères évolueront en fonction de zones prédéfinies, et ils seront mis en place dans les 24 villes du « Grand-Orly Seine Bièvre ». La même réglementation s'appliquera donc à tous les commerçants et à toutes les entreprises.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

12. RAPPORT N° 12-10-05-22 -3-1402 : Adhésion à l'association VVL Vacances Voyages Loisirs.

Monsieur COIS

Les vacances sont indispensables à l'épanouissement et au repos. Elles résultent d'une conquête sociale obtenue en 1936 par le Front populaire. Pourtant, un Villejuifois sur deux ne part pas en vacances, faute de moyens pour pouvoir le faire. Cette situation est intolérable, et elle l'est encore plus au terme de deux années marquées par la crise sanitaire. Historiquement, notre ville s'est

trouvée à l'avant-garde du droit aux vacances pour tous. Certains se souviennent peut-être des colonies organisées dans les huit centres de vacances autrefois détenus par la Ville. Villejuif était alors en mesure de partager de multiples propositions, tout en maîtrisant leur projet éducatif, leur disponibilité, la qualité de l'accueil et le coût pour les familles. Malheureusement, nous avons dû progressivement nous en séparer.

Depuis 2020, notre collectivité s'engage à augmenter significativement l'offre de vacances. La délibération que nous soumettons au vote s'inscrit donc dans la continuité de notre volonté politique. Dans le même temps, elle vise à répondre aux difficultés que je mentionnais précédemment. L'adhésion à VVL renforcera notre capacité d'action. Cette coopérative de villes gère aujourd'hui une dizaine de centres de vacances, qui appartiennent aux communautés adhérentes. VVL les met à la disposition de ses membres, dans le respect de leurs politiques publiques et de leurs projets éducatifs. Cette mobilisation collective permet de maintenir un patrimoine et des activités éducatives de grande qualité. Les habitants de Villejuif et leurs enfants pourront ainsi profiter de neuf nouveaux lieux de vacances.

Monsieur SOFI

Je félicite cette adhésion, en tant qu'ancien enfant de Vitry-sur-Seine, cette évocation réveille des souvenirs. C'est de bons augures pour la Ville d'adhérer à cette association. Même si à titre personnel mes enfants ne sont plus en âge d'en bénéficier, les enfants villejuifois pourront profiter de ces centres où l'on découvre beaucoup d'activités.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

13. RAPPORT N° 13-10-05-22 -3-1389 : Convention de formation professionnelle – BAFA.

Monsieur OUAHRANI

Un travail a été mené avec les services de la jeunesse et des sports, afin que les agents de la ville puissent être formés à l'accompagnement de nos jeunes et des publics. Cette formation permet également de répondre à certaines questions parfois posées par les parents. Elle constitue aussi un gage de réussite éducative pour nos jeunes. L'âge du public concerné étant compris entre 6 et 25 ans, elle s'avère indispensable. Articulée sur trois échelons, elle permettra aux jeunes qui sont vacataires d'intervenir pendant certains pics d'activité.

Monsieur le Maire

Cette délibération vise à financer et à subventionner l'accessibilité au BAFA par le service jeunesse, à l'attention des jeunes de notre ville.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT N° 14-10-05-22-3-1307 : Convention d'occupation temporaire entre BATIGERE et Villejuif.

Monsieur le Maire

Cette convention permettra de proposer des ateliers aux jeunes adhérents des antennes jeunesse. Ces ateliers seront organisés sur des espaces libres et non cultivés appartenant à BATIGERE. Appréhender la terre ainsi que les notions de production et de jardinage est un des enjeux sur lequel nous souhaitons travailler, en lien avec le service jeunesse et monsieur OUAHRANI.

Monsieur SOFI

J'ai pu observer le service jeunesse et les animateurs travailler sur une parcelle des quartiers sud, en face de la piscine. Cette parcelle était effectivement inoccupée, et notamment mal entretenue par son bailleur. Nous devons lui rappeler quels sont ses devoirs vis-à-vis de ses locataires. Dans tous les cas, je tiens à saluer cette initiative portée par le service jeunesse.

Monsieur OUAHRANI

Outre les écoles et les jeunes habitants du quartier, cette initiative est destinée à s'ouvrir à d'autres publics. Je songe par exemple aux personnes âgées et à la possibilité d'organiser des activités intergénérationnelles. Je songe également aux personnes porteuses de handicap et aux ESAT. Plus généralement, nous souhaitons faire de ce lieu un lieu de partage et de convivialité, structuré autour d'un enjeu écologique très important.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT N° 15-10-05-22 -3-1376 : Dénomination de la maison des arts martiaux : Lucie DECOSSE.

Madame MORIN

La ville de Villejuif finalise actuellement la construction de la maison des arts martiaux, située rue Pasteur. Nous avons choisi pour baptiser ce lieu le nom de Lucie DECOSSE, judokate plusieurs fois médaillée aux Jeux olympiques. Ses parents ont vécu dans ce quartier, et Lucie DECOSSE reste très attachée à la ville de Villejuif. Elle a donc accepté avec plaisir que la maison des arts martiaux porte son nom, ce dont nous sommes très honorés.

Madame REKRIS

Lucie DECOSSE était notre voisine à Rakia et moi. Nous l'avons vu grandir, elle est extraordinaire et nous sommes très heureux.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

16. RAPPORT N° 16-10-05-22 -4-1404 : Appel à projets dans le cadre de Villejuif Respire.

Madame REKRIS

La deuxième édition de « Villejuif Respire » démarrera le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la musique. Dans ce cadre, j'ai porté au travers de plusieurs échanges une proposition de démocratisation de la musique classique dans nos quartiers. Ce sera donc le cas cette année. Bien entendu, la programmation inclura aussi d'autres genres musicaux, plus festifs. Aujourd'hui, de nombreux pays envient le rapport que la France entretient avec la musique classique, notamment dans ses opéras et ses conservatoires. Il me semblait donc judicieux de partager cette culture avec un maximum de nos concitoyens.

Par ailleurs, la crise sanitaire nous a empêchés pendant longtemps d'organiser des événements. Au terme de cette période très particulière, il semble préférable que l'appétit pour une forme de liberté retrouvée soit à la fois accompagné et encadré. À titre d'exemple, l'annulation du concert prévu place de la République à Paris avait généré des émeutes. Par conséquent, je me félicite que la majorité ait choisi de s'engager dans ce projet qui permet d'organiser des événements pendant tout l'été. L'appel à projets qui y est associé est thématique. Il s'articule sur des enjeux de parole et d'expression dans le cadre des élections (présidentielles et législatives).

Monsieur COIS

L'opération « Villejuif respire » démarrera avec la Fête de la musique, et durera jusqu'à la Fête des associations. Pendant tout l'été, de nombreuses propositions et animations seront organisées à travers toute la ville. Ces propositions s'appuieront à la fois sur les services municipaux et l'action d'associations expertes de chaque sujet. Dans le même temps, nous mesurons l'immense potentiel de création dont dispose aujourd'hui notre ville. Chaque jour, nous croisons des Villejuifoises et des Villejuifoises porteurs d'idées et de projets. Comme pour l'année précédente, nous rappelons donc que la municipalité souhaite les soutenir. Nous mettrons à leur disposition du matériel municipal et de petites enveloppes budgétaires, afin qu'ils puissent concrétiser ces initiatives (le montant de ces enveloppes sera limité au maximum à 800 €).

Nous leur demanderons préalablement de décrire leur projet, en s'appuyant s'ils le souhaitent sur les équipes de la Direction de la citoyenneté. Pour s'engager dans cette démarche, ils n'auront pas nécessairement besoin d'être constitués en association. En 2021, cet appel à projets avait permis à 9 collectifs d'habitants et associations d'organiser des initiatives pendant tout l'été. Le budget destiné à les soutenir s'élevait alors à 6650 €. Pour cette année, nous proposons au titre de cette délibération d'augmenter ce budget à hauteur de 40 000 €. Cet appel à projets est un levier très démocratique, qui permet à nos concitoyens de s'exprimer au service de notre ville, du vivre-ensemble et de la solidarité.

Monsieur TOUNKARA

Je tiens à saluer madame REKRIS pour l'attitude d'ouverture républicaine dont elle fait preuve à notre égard. Chaque fois qu'un projet est susceptible d'unir les Villejuifoises, nous ne devons pas

hésiter à dialoguer pour tenter de faire converger nos positions. Je soutiendrai donc pleinement ce projet.

Monsieur le Maire

Je salue également le renouvellement de cette opération. Dans un contexte aujourd'hui très difficile, son impact pour nos concitoyennes et nos concitoyens sera effectivement positif.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

17. RAPPORT N° 17-10-05-22 -2-1176 : Dénomination de la sente piétonne traversante de l'opération « Coteau en Commun » et renommage du sentier Émile Zola.

Madame BRIENZA

Cette délibération vise à nommer deux sentiers de notre ville. Le premier est une sente piétonne actuellement privée, qui sera ouverte au public et rétrocédée à la ville. Elle permettra de traverser le programme immobilier BIZET. Le second sentier est actuellement intitulé Émile ZOLA. Il chemine à la fois sur les communes de Villejuif et de Vitry-sur-Seine. Néanmoins, la numérotation est inversée des deux côtés. L'opération BIZET étant répartie sur les deux bords du sentier, nous avons jugé plus pertinent de renommer la partie Villejuifoise afin d'éviter tout risque de confusion. En outre, nous avons dû émettre des propositions dans des délais très contraints, le promoteur ayant besoin de rapidement pouvoir disposer de noms.

Nous n'avons donc pas été en mesure d'organiser une consultation publique. Néanmoins, nous instituons une commission de nomination avec des élus de la majorité, afin que ces choix puissent faire l'objet de délibérations plus collectives. Cette commission a donc retenu les noms d'Agnès VARDA pour la sente piétonne, une cinéaste bien connue ayant appartenu au mouvement de la Nouvelle Vague. Pour renommer le sentier Émile Zola, la commission a proposé le nom de Marguerite DURAND. Marguerite DURAND était une journaliste engagée, femme politique et féministe, contemporaine d'Émile ZOLA (dont le journal avait notamment reproduit son célèbre article : « J'accuse »).

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

18. RAPPORT N° 18-10-05-22 -4-1375 : Subvention à l'association Villejuifois Solidaires pour la poursuite des activités de l'Épicerie solidaire.

Madame ABDOURAHAMANE

Nous vous proposons d'approuver le versement d'une subvention de 7000 € à l'association « Villejuifois Solidaires », destinée à la poursuite des activités de l'Épicerie solidaire. En 2007, la

commune de Villejuif avait confié à cette association la responsabilité de créer une épicerie solidaire et sociale sur son territoire. La convention établie avec la commune portait alors sur la mise à disposition gracieuse de locaux, et le versement d'une subvention annuelle. Cette convention est parvenue à échéance le 31 décembre 2021. L'Épicerie solidaire propose aux familles villejuifaises fragilisées d'acquérir des denrées alimentaires, produits d'hygiène et fournitures scolaires, pour seulement 10 % de leur valeur initiale. Son fonctionnement repose exclusivement sur l'engagement de bénévoles, qui en 2021 ont effectué près de 6400 heures de travail.

Son approvisionnement est assuré par la Banque alimentaire, l'association « Pour le maintien d'une agriculture paysanne de Villejuif » et ses fonds propres. Les familles qui entrent en contact avec l'association sont orientées par les travailleurs sociaux de notre ville. L'Épicerie solidaire est également un lieu d'accueil et de solidarité, qui propose divers ateliers. Son action vise à créer du lien social et à renforcer l'estime de soi. Pendant toute la durée de la crise sanitaire, elle est restée ouverte. Aujourd'hui, elle constitue un maillon essentiel des politiques sociales et solidaires de notre ville. Compte tenu de l'augmentation significative de son activité depuis 2019, nous préconisons la signature d'une nouvelle convention. Nous demandons donc au Conseil municipal d'approuver le versement de la subvention.

Monsieur SOFI

Je tiens à rappeler que cette association permet également à des Villejuifois et des Villejuifaises de partir chaque année en vacances. Je tiens donc à la féliciter pour le rôle qu'elle joue dans notre ville.

Monsieur le Maire

Je m'associe pleinement à ces félicitations. Pour faire face à un contexte social très difficile, nous aurons besoin de nous appuyer sur l'ensemble du maillage associatif bénévole.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

19. RAPPORT N° 19-10-05-22 -4-1372 : Convention de partenariat en cardiologie entre le centre municipal de santé Pierre Rouquès et le GHU AP.-HP. Université Paris-Saclay.

Monsieur le Maire

Ce premier rapport vise à nous doter de capacités de soins en cardiologie, cette offre étant absolument indispensable pour notre ville. Le rapport a fait l'objet d'un vote unanime en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

20. RAPPORT N° 20-10-05-22 -4-1374 : Convention de partenariat d'activités partagées entre le centre municipal de santé Pierre Rouquès et le GHU AP-HP. Université Paris-Saclay.

Monsieur le Maire

Ce rapport est destiné à la création d'un centre de protection de l'enfant et de l'adolescent (cette création étant une réponse à la malheureuse explosion des cas de maltraitances pendant le confinement du mois de mars 2020). Le rapport a fait l'objet d'un vote unanime en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

21. RAPPORT N° 21-10-05-22 -4-1357 : Convention d'organisation et de fonctionnement du SAMI (service d'accueil médical initial) entre la ville de Villejuif et l'amicale des médecins.

Monsieur le Maire

Ce rapport vise à renforcer l'accompagnement de cette offre très importante pour les Villejuifois. Nous proposons donc d'augmenter la subvention à hauteur de 60 000 €. Le rapport a fait l'objet d'un vote unanime en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

22. RAPPORT N° 22-10-05-22 -2-1401 : Approbation d'une convention de mise à disposition de données sur l'occupation du parc social entre le bailleur BATIGERE et la Ville.

Monsieur WEBER

Cette convention vise à recueillir des informations nécessaires à l'opération des Lozaites. La collecte de données doit être réalisée dans le cadre d'un dispositif sécurisé, qui garantit l'anonymat. Les informations partagées doivent être utilisées de manière statistique, ce qui exclut toute analyse à échelle individuelle.

Monsieur COIS

BATIGERE est un bailleur particulier pour notre ville. Il occupe un espace très important, et très majoritairement concentré sur le quartier des Lozaites. Ce quartier nécessite aujourd'hui d'importants travaux d'entretien et de rénovation, ce que les Villejuifois nous signalent chaque jour. La réponse à ces besoins implique en premier lieu le bailleur BATIGERE et notre interlocution. Or,

BATIGERE a acquis ce patrimoine assez récemment. Par conséquent, il s'inscrit aujourd'hui dans une logique d'amortissement de ses achats. Il consent donc à la mise en œuvre de travaux, mais dans des délais qu'il juge raisonnables. Bien entendu, cette réponse ne nous convient pas, puisque nous devons répondre à des enjeux immédiats pour les habitants du quartier.

Nous devons également répondre à d'importantes problématiques de renouvellement urbain, par exemple pour la place Rodin. Des négociations ont donc été engagées avec le bailleur. Dès l'automne 2022, une concertation sera organisée avec les habitants. À cette occasion, nous désignerons les actions les plus urgentes à engager, qui permettront de répondre à des besoins immédiats. Pour pouvoir transformer les espaces de vie et rénover l'ensemble du quartier, nous devons pouvoir collecter un maximum d'informations dès aujourd'hui. Ces données renforceront notre position pendant les négociations. Elles amélioreront également la qualité de la concertation organisée en automne, et celle des décisions que nous serons conduits à prendre.

Monsieur le Maire

Le rapport a fait l'objet d'un vote unanime en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

23. RAPPORT N° 23-10-05-22 -2-1377 : Adoption de la Charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

Monsieur WEBER

Ce sujet implique également de disposer d'informations sur les logements privés. Aujourd'hui, toutes les copropriétés doivent être inscrites dans un registre national, tenu par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Nous avons donc besoin d'accéder à certaines données contenues dans ce dossier. À titre d'exemple, nous devons par exemple connaître les noms des syndicats de copropriété pour pouvoir les contacter. De la même manière, nous avons besoin de savoir quelle peut être l'état thermique d'un bâtiment. Bien entendu, cette collecte de données doit respecter de strictes conditions de confidentialité. Le niveau d'information partagée exclut notamment toute possibilité d'analyse à un niveau individuel. L'Agence nationale nous permettra donc d'accéder à ces informations, tout en garantissant la confidentialité de chaque copropriétaire.

Madame ESCLANGON

Ce vote devra-t-il être complété par des votes organisés en Assemblée générale des copropriétés concernées ?

Monsieur WEBER

La loi oblige chaque copropriété à fournir ces informations auprès de l'ANAH. Ensuite, l'Agence nous les transmettra. Un vote en Assemblée générale n'est donc pas nécessaire.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

24. RAPPORT N° 24-10-05-22 -1-1391 : Candidature du tiers-lieu au dispositif Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique et du programme innover dans la Ville.

Monsieur CHASTAGNAC

Je précise préalablement que le tiers lieu sera inauguré le 18 mai 2022. Cette délibération porte sur une demande de subvention, destinée à des équipements informatiques. Elle vise également la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi de projets, dans le cadre du programme intitulé « Innover dans la Ville ».

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

25. RAPPORT N° 25-10-05-22 -2-1381 : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « inventaires écologiques métropolitains ».

Madame GANDAIS

Je rappelle que nous sommes déclarés en état d'urgence écologique sur les plans climatiques et de préservation de la biodiversité. Afin de nous aider dans la lutte pour la préservation de la biodiversité, la métropole du Grand Paris a initié une démarche d'inventaire écologique. Elle propose aux communes de s'inscrire dans cette démarche, et nous avons donc souhaité manifester notre intérêt.

Monsieur le Maire

Le rapport a fait l'objet d'un vote unanime en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

26. RAPPORT N° 26-10-05-22 -1-1380 : Partenariat avec la société FLUOW pour le projet « Ma semaine à Véligo ».

Monsieur DUBOC

Ce projet poursuit les premières expérimentations lancées dans le cadre des « Assises de la mobilité », organisées en décembre 2021. Celles-ci avaient alors été marquées par une volonté de faire participer les habitants, les usagers et les agents de la Ville. Deux ateliers étaient directement consacrés aux agents municipaux, et 35 d'entre eux y ont participé. Un plan de mobilité des agents de la Ville a ensuite été élaboré, en s'appuyant sur une enquête à laquelle 240 agents avaient répondu. Le plan comprend 4 axes, relatifs aux modes de déplacement professionnels (à la fois sur le temps de travail et pour les trajets entre le domicile et le travail). Le premier axe vise à favoriser l'usage de la marche, le deuxième à développer la pratique du vélo, le troisième à promouvoir le recours aux transports en commun et le quatrième à réduire l'impact de la voiture.

Le projet « Ma semaine à VÉLIGO » est une expérimentation consistant à prêter pendant une semaine des vélos électriques aux agents (utilisés pour les déplacements entre le domicile et le travail). Elle vise ainsi à encourager la pratique du vélo. Cette opération est proposée par la société FLUOW, qui est le prestataire privé d'ÎLE-DE-FRANCE-MOBILITÉS. L'opération est destinée aux entreprises et collectivités en Île-de-France. Elle sera organisée entre le 31 mai et le 28 juin, à raison de 8 agents par semaine. Au total, 32 agents pourront donc bénéficier du dispositif. Ils recevront également un code promotionnel. Ceux qui souhaitent s'abonner à VÉLIGO bénéficieront alors d'une réduction de 10 %. Dans la mesure où la Ville dispose d'un plan de mobilité des agents transmis à ÎLE-DE-FRANCE-MOBILITÉS, l'opération sera effectuée à titre gratuit.

Madame ESCLANGON

Je me félicite de cette initiative très positive. J'aimerais savoir si outre les vélos, des casques ou des gilets fluorescents seront fournis aux agents. Par ailleurs, si un accident devait malheureusement se produire pendant ces trajets, serait-il considéré comme un accident de travail ?

Madame LEYDIER

Nous menons cette exposition au titre d'employeur, et devons assumer toutes nos responsabilités. Un accident de trajet serait donc considéré de la même manière que s'il s'était produit en voiture. En outre, votre question soulève un point intéressant. De nombreux agents hésitent à se déplacer en vélo par crainte d'un accident. Or, le principe d'une expérimentation permet de tenter un essai, et éventuellement de prendre goût à une pratique sans qu'elle soit imposée. Cette approche illustre parfaitement la manière avec laquelle nous souhaitons travailler avec les agents et les habitants.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

27. RAPPORT N° 27-10-05-22 -1-1395 : Création du Conseil Social Territorial.

Madame LEYDIER

La loi de 2019 comprend plusieurs volets, dont un qui est consacré à la création du Conseil Social Territorial. Aujourd'hui, les instances représentatives sont constituées d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène et de sécurité au travail. La loi propose de les fusionner au sein d'un Conseil social territorial. Ce Conseil ne pourra pas être institué avant les élections professionnelles de décembre 2022. Il entrera donc en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il reprendra une grande partie des missions du Comité technique et du CHSCT. Dans le même temps, nous veillerons à ce que les enjeux de santé et de sécurité au travail demeurent des questions primordiales, partagées avec l'ensemble du Conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

28. RAPPORT N° 4-1415 : Élections professionnelles 2022 : Vote électronique.

Madame LEYDIER

Les élections professionnelles seront organisées en décembre 2022. Celles-ci permettent aux agents d'élire leurs représentants au sein des instances et dans le cadre de la relation avec l'employeur. La possibilité de voter électroniquement avait été instituée lors des dernières élections professionnelles. Nous avons opté pour cette possibilité, qui s'inscrit dans une logique de dématérialisation des pratiques. Toutefois, la dématérialisation peut aussi exclure certaines personnes. Notre collectivité souhaite donc rassurer et accompagner les agents qui ne disposent pas d'un accès au numérique.

Le rapport décrit donc l'ensemble des modalités pratiques et des moyens qui seront mis à leur disposition. De plus, la municipalité souhaite que la campagne soit organisée dans des conditions sereines et très éclairées. Le taux de participation est important, puisqu'il légitime les personnes élues. Nous mettrons donc des moyens à disposition pour que cette campagne soit active, dynamique, et pour que l'information soit bien délivrée auprès de chaque agent.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

29. RAPPORT N° 28-10-05-22 -1-1407 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil de la vie sociale la Maison d'accueil spécialisée (MAS) des Hautes Bruyères.

Projet ayant fait l'objet d'une approbation à l'unanimité en commission. Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

30. RAPPORT N° 29-10-05-22-1416 : Subvention association Camp des loups.

Monsieur OUAHRANI

Avant de s'être constitué en association, ce groupe de jeunes personnes opérait déjà au sein de notre ville. Pendant l'été 2021, ceux-ci ont par exemple organisé des événements sportifs dans nos quartiers. Ces personnes ont également travaillé avec le service jeunesse pour mettre en place des activités destinées aux enfants, aux jeunes adultes et aux parents. L'association nouvellement créée souhaite désormais s'investir dans les domaines du sport et de la santé, pour le bien-être des quartiers. Elle sollicite une subvention de 1000 €, destinée à financer du matériel sportif.

Monsieur le Maire

Je précise qu'avant de se constituer en association, ces jeunes personnes avaient lancé un projet dans le cadre de « Villejuif respire ». Cette démarche leur a donc permis de mieux appréhender les raisons pour lesquelles une constitution en association peut être utile.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 22 heures 10.

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
Du Val-de-Marne



Secrétaire de séance
Bianca BRIENZA
13^{ème} adjointe au maire

